

# SURÉLÉVATION D'UN IMMEUBLE CLASSÉ

## MOUDON, CH (2022)

OUTSIDER.  
ARCHI

En partant des restrictions constructives du RPGA du centre historique de la ville de Moudon, nous avons opté pour une solution hors normes dans sa matérialité (ardoise naturelle) et la structure de base (toit à la Mansart). Ces deux choix ne respectaient pas le règlement communal ou seul les tuiles en terre cuite et les pentes de toit traditionnel du bourg historique étaient permises. Ce choix initial a été cependant accepté par les monuments historiques (le bâtiment est noté 2 à l'inventaire), car le toit à la Mansart s'avérait une solution dans le respect de l'époque de construction de l'annexe et le choix de l'ardoise en décalait logiquement.

Une autre volonté initiale était le respect du bâti adjacent. Nous sommes donc intervenus sans toucher cette toiture du 18<sup>ème</sup> siècle, mais en se glissant dessous. La forme du toit finale est la résultante de cette contrainte: il est composé de six pans à la manière d'un diamant. Une attention toute particulière a été faite pour la terrasse qui donne sur l'échappée du canal médiéval de la vieille ville, afin de limiter le vis-à-vis important, la vue est limitée latéralement par des sortes d'œillères pour se protéger du regard des voisins et canaliser la vue sur l'échappée du canal.

1. Projet dans son contexte
2. Façade Nord
3. Terrasse
4. Cuisine vue sur l'entrée
5. Cuisine vue sur le séjour
6. Salle de douche
7. Dressing chambre
8. Plan de situation
9. Plan de toiture
10. Plan étage surélevé
11. Façade Nord
12. Façade Sud
13. Coupe longitudinale



Video du projet



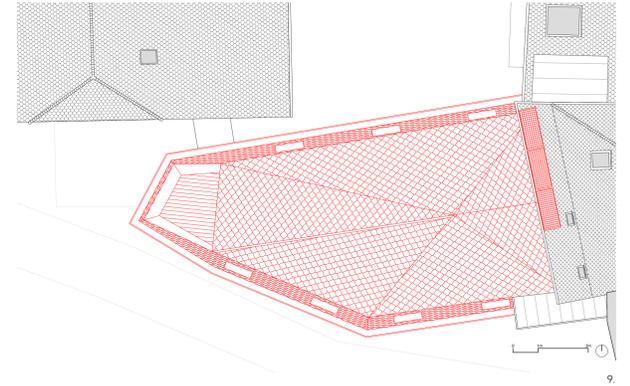
8.



1.



4.



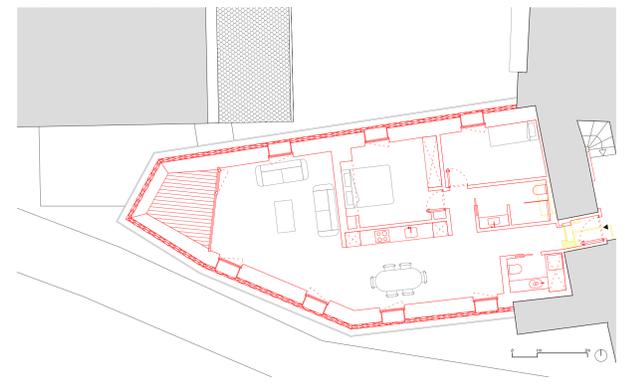
9.



2.



5.



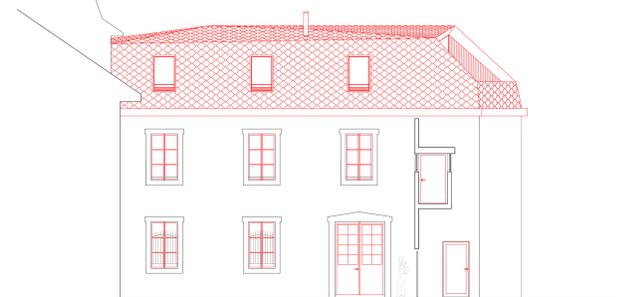
10.



3.



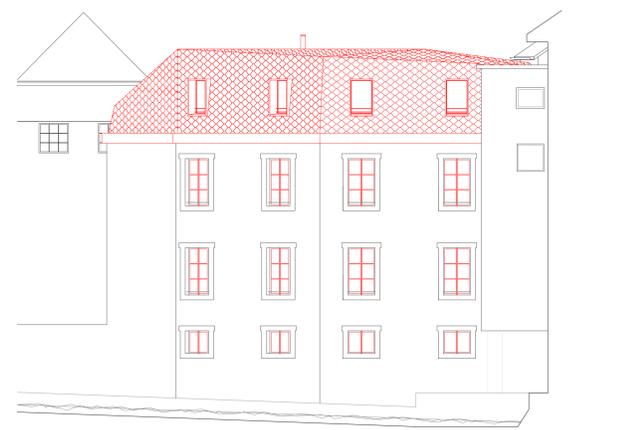
6.



11.



7.



12.



13.